

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 février 2012**

Délibération n° 2012-2719

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Oullins

objet : Pôle multimodal de la Saulaie - Voie nouvelle et gestion des eaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Bernard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 février 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brillard, Brolquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Olivier, Mme Pallega, MM. Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. David G.), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Fih (pouvoir à M. Brillard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benelkadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagorne).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

Séance publique du 13 février 2012**Délibération n° 2012-2719**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Oullins

objet : **Pôle multimodal de la Saulaie - Voie nouvelle et gestion des eaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) a inscrit dans son plan de mandat le prolongement de la ligne B du métro sur le site de la Saulaie à Oullins. Ce prolongement (depuis Gerland) conduit à la réalisation d'un pôle d'échanges dans le quartier de la Saulaie qui doit être mis en service fin 2013.

Dans le cadre de cette arrivée, un programme global d'aménagement a été imaginé afin de créer un pôle multimodal qui permettra d'articuler cette station de métro au centre urbain d'Oullins et facilitera les échanges entre le métro, la gare TER, les voitures, bus et modes doux générés.

Le programme prévoit notamment la création d'une voie nouvelle, objet du présent rapport, qui permettra de relier ce pôle d'échanges au centre d'Oullins et à l'A7.

Cette voie nouvelle débutera au niveau de la rue Pierre Séward et se terminera par un prolongement de l'Avenue des Saules jusqu'au carrefour de la Rue Dubois Crancé/Avenue des Saules actuelle. Elle permettra de relier le quartier de la Saulaie avec le pôle multimodal et un secteur d'urbanisation future. Elle constituera la future colonne vertébrale de l'ensemble d'un quartier nouveau qu'elle va desservir.

Le profil en travers type fera 33 mètres de large sur l'axe nord-sud et 28 mètres dans le prolongement de l'avenue des Saules existante.

L'axe nord-sud comprendra :

- une voie bus en site propre double sens le long du parking relais,
- une noue centrale pour la gestion des eaux de pluie en hydraulique douce,
- une voirie véhicules légers double sens,
- un itinéraire cyclable à double sens pour l'intégration des modes doux,
- 2 trottoirs de part et d'autre de la voie nouvelle accompagnés des lignes d'arbres et d'éclairage.

Le prolongement de l'avenue des Saules sera traité dans la continuité de l'avenue des Saules existante. Toutefois les places de stationnement seront supprimées au profit de pistes cyclables bilatérales et bidirectionnelles.

Les eaux pluviales seront infiltrées sur place dans la noue centrale de la voie nord-sud et dans un système enterré en structure alvéolaire sur le prolongement de l'avenue des Saules. Les créations de réseaux d'eau potable et eaux usées nécessaires au fonctionnement du futur pôle et de la zone d'urbanisation future seront également intégrées au projet.

Le projet Oullins - pôle multimodal est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements dans le cadre de la politique : faire de l'environnement un moteur du développement, développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement (axe C1). A ce titre, la présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme concerne la voie nouvelle et la gestion des eaux.

Le montant des dépenses estimées pour le projet est le suivant :

- études et maîtrise d'oeuvre : 675 000 € TTC,
- travaux de voirie : 5 460 000 € TTC,
- travaux d'eau potable : 184 000 € HT,
- travaux d'assainissement : 222 000 € HT.

soit un coût global de l'opération évalué à 6 541 000 €.

L'opération a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme, par délibération n° 2009-0909 du 28 septembre 2009, pour les études et la maîtrise d'œuvre d'un montant de 680 000 € TTC sur le budget principal.

Il est donc proposé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 5 455 000 € TTC à la charge du budget principal, 184 000 € HT à la charge du budget annexe des eaux et 222 000 € HT à la charge du budget annexe d'assainissement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la création de la voie nouvelle dans le cadre de la desserte du pôle multimodal de la Saulaie à Oullins et les opérations de gestion des eaux qui y sont liées.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains, individualisée sur l'opération n° 2058, le 28 septembre 2009 pour un montant de 680 000 €.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de :

- 5 455 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartie selon l'échéancier suivant : 1 700 000 € TTC en 2012, 3 355 000 € TTC en 2013, 200 000 € TTC en 2014 et 200 000 € TTC en 2015, opération n° 0P08O2058,

- 184 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux répartie selon l'échéancier suivant : 140 000 € HT en 2012 et 44 000 € HT en 2013, opération n° 1P08O2058.

La TVA versée en sus de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibrée en recettes et en dépenses de 36 064 €.

- 222 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartie selon l'échéancier suivant : 190 000 € HT en 2012 et 32 000 € HT en 2013, opération n° 2P08O2058.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à :

- 6 135 000 € en dépenses sur le budget principal,
- 184 000 € HT en dépenses et 36 064 € en recettes sur le budget annexe des eaux,
- 222 000 € en dépenses sur le budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 février 2012.